QUE madame Brigitte Guay, sous-ministre adjointe, Services en soutien à la mission et aide financière aux études, au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dirige la délégation québécoise qui participera à la réunion du Bureau de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) qui aura lieu à Yaoundé (Cameroun), les 13 et 14 mai 2011;

QUE la délégation québécoise soit composée, outre la sous-ministre adjointe du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de :

- madame Agathe Fiset, conseillère et correspondante nationale auprès de la CONFEMEN, Direction des affaires internationales et canadiennes au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- madame Jo-Ann Bellware, conseillère et correspondante nationale auprès de la CONFEMEN, Direction de la Francophonie au ministère des Relations internationales;

QUE la délégation québécoise à la réunion du Bureau de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) qui aura lieu les 13 et 14 mai 2011, ait pleins pouvoirs pour faire valoir les intérêts du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif, GÉRARD BIBEAU

55651

Gouvernement du Québec

## **Décret 490-2011,** 11 mai 2011

CONCERNANT l'approbation des prévisions budgétaires de la Régie de l'énergie pour l'exercice financier 2011-2012

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 106 de la Loi sur la Régie de l'énergie (L.R.Q., c. R-6.01), le président de la Régie de l'énergie soumet chaque année au ministre des Ressources naturelles et de la Faune les prévisions budgétaires de la Régie pour l'exercice financier suivant, selon la forme, la teneur et l'époque déterminées par le gouvernement;

ATTENDU QUE, en vertu du deuxième alinéa de cet article, les prévisions sont soumises à l'approbation du gouvernement;

ATTENDU QUE, en vertu du décret numéro 832 2004 du 1er septembre 2004, le gouvernement a fixé la forme, la teneur et l'époque des prévisions budgétaires de la Régie de l'énergie;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires de la Régie de l'énergie pour l'exercice financier 2011-2012 totalisent 12 844 404 \$;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Ressources naturelles et de la Faune:

QUE soient approuvées les prévisions budgétaires de la Régie de l'énergie pour l'exercice financier 2011-2012, présentées selon la répartition des dépenses par forme d'énergie et annexées au présent décret, soit ses prévisions de dépenses au montant de 12 844 404 \$.

Le greffier du Conseil exécutif, GÉRARD BIBEAU

## ANNEXE

	Prévisions de dépenses 2011-2012
ÉLECTRICITÉ	
TRANSPORTEUR	5 386 250 \$
DISTRIBUTEURS	3 847 321 \$
TOTAL ÉLECTRICITÉ	9 233 571 \$
GAZ NATUREL	2 949 613 \$
PRODUITS PÉTROLIERS	597 098 \$
CARBURANTS ET COMBUSTIBLES	64 122 \$
VAPEUR	-
DÉPENSES TOTALES	12 844 404 \$
55652	